



Mairie de
ST GEORGES DES
GROSEILLERS

☎ 02 33 62 17 90

REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 JUILLET 2024 - n° 25

L'an deux mille vingt quatre,
et le deux juillet,
à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de
ses séances, sous la Présidence de Monsieur Stéphane TERRIER, Maire,

Présents : Stéphane TERRIER, Maire, Chantal CORVEE, Rémi LEROYER,
Isabelle ROUSSEAU, Frédéric LECHEVALIER, Chloé EUSTACHE, Adjoints,
Guy CORVEE, Dominique COSTENTIN, Didier ENGUEHARD, Olivier
LEPRINCE, Richard PICOT, François GUIBOUT, Christine CHITOUH, Jean-
François HAMARD, Sophie LEFAIVE.

Présents par procuration : N. LESELLIER-GORHY procuration à Ch.
CHITOUH pour les questions n° 1 et 2

Nathalie GARNIER procuration à D. ENGUAHARD

M. MARQUILLIE procuration à F. LECHEVALIER

Alexandre VAUGEOIS procuration à V. BLAIS.

Secrétaire de séance : S. LEFAIVRE.

* * *

1 - CONSEIL MUNICIPAL – PROCES-VERBAL DU 23 MAI 2024 – APPROBATION

Les membres du conseil municipal doivent se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 23 MAI 2024, dont un exemplaire a été adressé à chaque conseiller.

Il vous est proposé de prendre la décision suivante :

- **APPROUVER** le procès-verbal du Conseil municipal du 23 MAI 2024.

2 – AMENAGEMENT QUARTIER DES VERGERS – ATTRIBUTION MAITRISE D'OEUVRE

Par délibération du 12 septembre 2023, le conseil municipal a demandé une étude préliminaire sur la requalification et l'aménagement du quartier des Vergers. L'Agence Départementale d'Ingénierie 61 missionné pour mener cette étude, a remis un projet de faisabilité à la collectivité, présenté en réunion de Conseil Municipal le 23 mai 2024.

Afin de réduire les coûts du projet et le phasage de l'opération, l'ADI 61 propose d'effectuer la mission de maîtrise d'œuvre, en deux opérations : l'aménagement du lotissement et l'aménagement du parc.

Le projet d'aménagement du lotissement, sur la partie bâtie de l'ancienne ferme, est estimé à 240 000 € HT, soit 288 000 € TTC. Le coût de la maîtrise d'œuvre est estimé à 18 802,00 € HT et sera ajusté en fonction du montant réel des travaux.

Le projet d'aménagement du parc, sur la partie herbage et verger, est estimé également à 240 000 € HT, soit 288 000 € TTC. Le coût de la maîtrise d'œuvre est estimé à 16 300,00 € HT et sera ajusté en fonction du montant réel des travaux.

Monsieur le Maire présente les deux projets de conventions de maîtrise d'œuvre à intervenir entre l'ADI 61 et la commune de St Georges des Groseillers et demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la proposition de maîtrise d'œuvre présentée par **l'ADI 61**, pour **l'aménagement du lotissement**, pour le prix de **18 802 € HT**,
- **ACCEPTE** la proposition de maîtrise d'œuvre présentée par **l'ADI 61**, pour **l'aménagement du parc**, pour le prix de **16 300 € HT**,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à **signer les deux conventions** et tous les documents nécessaires à ces missions,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au *C/6045 du budget annexe* « *Lotissement quartier des Vergers* ».

ADOPTÉ à l'unanimité.

3 – TRAVAUX LAVOIR IMPASSE GILLETTE

Le lavoir, impasse Arsène Gillette, propriété de la commune nécessite une réfection de sa toiture : charpente et couverture, impliquant des travaux de maçonnerie.

Trois entreprises ont été contactées pour ces travaux :
L'entreprise LORET qui peut répondre sur la totalité des travaux (toiture et maçonnerie).

L'entreprise Samuel GAUTIER pour la partie toiture et l'entreprise Bruno CAILLY pour la partie maçonnerie.

L'offre la plus pertinente pour ce type de rénovation est l'entreprise Samuel GAUTIER, à laquelle s'ajoute l'offre de l'entreprise Bruno CAILLY pour la partie maçonnerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **RETIENT** l'entreprise **Samuel GAUTIER** pour la proposition de charpente en sapin massif, pour un montant des travaux de **12 302,67 € TTC** et l'entreprise **Bruno CAILLY** pour un montant de travaux de **2 094,00 € TTC**,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2024 au compte 615231,
- **SOLLICITE** une subvention au titre des aides départementales pour le patrimoine auprès du Conseil Départemental de l'Orne,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités se rapportant à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉ à l'unanimité.

4 – SECURISATION ACCUEIL DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les communes doivent faire face de plus en plus souvent à l'incivilité, aux violences verbales et physiques d'individus. Cet état de fait constaté incite la commune à sécuriser l'accueil de la mairie pour protéger les agents. La réorganisation de l'accueil permettrait également d'avoir un espace plus confidentiel pour les administrés.

Des travaux d'aménagement pourraient être effectués par la mise en place :

- d'un contrôle d'accès de la porte d'entrée du bureau d'accueil avec commande à distance,
- d'un guichet d'accueil vitré pour la sécurité des agents.

Trois entreprises ont été contactées. L'offre la moins-disante est l'entreprise GERAULT Menuiserie pour la somme de 5 785,00 € HT, avec des travaux possibles courant de cet été.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **RETIENT** l'entreprise **GERAULT Menuiserie** pour le montant des travaux de **5 785,00 € HT**,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2024 au compte 2313-31.

ADOPTÉ à l'unanimité.

5 – REMBOURSEMENT FRAIS AVANCES PAR UN ELU

A l'occasion du 80^{ème} anniversaire du débarquement, la commune a organisé le 23 juin 2024, une commémoration en l'honneur des 15 soldats canadiens morts en juin 1944 à St Georges des Groseillers. En présence de familles Canadiennes, une délégation Georgienne s'est déplacée à Juno Beach le lundi 24 juin.

Mme Chantal CORVEE, 1^{ère} Adjointe, a réglé personnellement les frais de repas de trois agents municipaux accompagnant la délégation, pour la somme de 77,40 €.

Mme l'Adjointe au Maire sollicite le remboursement de ces frais ; ne prends pas part au vote et sort de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **REMBOURSE** à Mme Chantal CORVEE, la somme de **77,40 €** pour les **frais de repas** de 3 agents municipaux.

ADOPTÉ à l'unanimité.

6 – MAISON DES ASSOCIATIONS – Attribution subvention CAF

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la réhabilitation de la maison des associations pour y aménager un espace numérique et un accueil collectif de mineurs, la commune a déposé auprès de la CAF une demande d'aide financière.

Lors de sa commission de juin 2024, la CAF 61 a émis un avis favorable pour apporter une aide financière à la réhabilitation de l'accueil collectif de mineurs, géré par l'association le Club de l'Albatros. L'aide financière s'élève à la somme de 80 000 € et sera versée à hauteur de 40 000 € sous forme de subvention et de 40 000 € sous forme de prêt.

Il y a lieu de réactualiser le plan de financement en tenant compte de ces nouveaux éléments :

	Espace Numérique Axe 1	Accueil Collectif de Mineurs Axe 2	Financement projet global		
Coût des travaux réhabilitation	1 000 000,00 €	600 000,00 €	1 600 000.00 €		
Coût travaux extension		233 550,00 €	233 550.00 €		
Coût maîtrise d'œuvre + études (14%)	140 000,00 €	116 697,00 €	256 697.00 €		
ESTIMATIF HT au stade de l'Esquisse	1 140 000,00 €	950 247,00 €	2 090 247.00 €		
ESTIMATIF TTC			2 508 296,40 €		
PLAN DE FINANCEMENT - HT					
Financements publics :			1 140 000,00 €		
ETAT – DETR	600 000,00 €		600 000,00 €	28,70%	Attribué
ETAT – Fonds Vert	200 000,00 €		200 000,00 €	9,57%	Attribué
REGION Normandie	300 000,00 €	/	300 000,00 €	14,35%	
Caisse Allocations Familiales de l'Orne		40 000,00	40 000,00 €	1,91%	Attribué
Autofinancement :			950 247,00 €		
Fonds propres et emprunt	910 247,00 €		950 247,00 €	45,46%	Attribué
Caisse Allocations Familiales de l'Orne	Aide versée sous forme de prêt	40 000,00 €			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le plan de financement réactualisé ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'engagement de financement avec la CAF 61 et autres formalités se rapportant à ces aides financières,

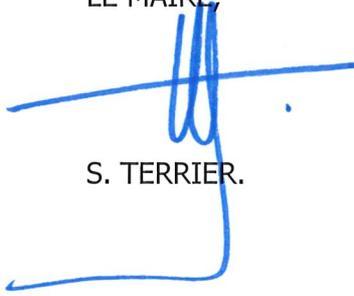
- **DIT** que la commune est propriétaire du bâtiment et qu'elle confie la gestion de l'équipement pour la partie Accueil Collectif de Mineurs, au Club de l'Albatros.

ADOPTÉ à l'unanimité.

Séance levée à 21 h 00.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN PRECITES.

LE MAIRE,



S. TERRIER.



LA SECRETAIRE DE SEANCE,

S. LEFAIVRE.

